



Sommet de Porto et conférence sur l'avenir de l'Europe de Strasbourg : déclaration de la CGT

Alors que des milliers de personnes manifestaient pour une Europe des travailleurs, plus d'emploi, de salaire et de services publics, à l'appel notamment de nos camarades de la CGTP, les chefs d'Etat et de gouvernement européen réunis en Sommet social à Porto les 7 et 8 mai, ont adopté une déclaration visant à mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux adopté à Göteborg il y a plus de trois ans.

Si certains aspects sont les bienvenus, notamment en remettant au centre des préoccupations sur l'emploi, la formation professionnelle et la pauvreté, il reste cependant fort à faire pour assurer une convergence sociale vers le haut dans une Union européenne ravagée par les politiques néo-libérales. Les politiques d'austérité imposées aux populations suite à la crise financière de 2007/2008 ont porté atteintes aux capacités sanitaires des pays européens, capacités qui font cruellement défaut aujourd'hui dans la lutte contre la pandémie de coronavirus.

Ainsi, les objectifs retenus en matière de lutte contre la pauvreté ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux portés par les effets de la pandémie sur l'emploi et les revenus des travailleurs en Europe.

La plupart des mesures envisagées sont non-contraignantes et leur application concrète restent soumise au bon vouloir des Etats membres, dont les plus conservateurs et néo-libéraux ont activement combattu l'idée même d'Europe sociale et de législation sociale adoptée au niveau européen.

La mise en concurrence des travailleurs entre eux à l'intérieur même de l'Union Européenne, sur la variable salariale est intolérable. Pour la CGT, il est urgent de mettre en place un salaire minimum européen sous la forme d'une législation européenne (directive) qui s'applique à tous les travailleurs, fixant un salaire minimum qui ne pourrait être inférieur à 60% du salaire médian et 50% du salaire moyen, garantissant qu'il ne puisse y avoir de risque de régression salariale dans les pays qui se trouveraient au-dessus des futures règles de fixation.

Face aux licenciements collectifs, aux restructurations d'entreprises et plus globalement dans le contexte de crise multiple que nous traversons, la CGT insiste sur l'importance de respecter et de consulter les organisations syndicales. Le cadre européen existant en matière d'information et de consultation est insuffisamment appliqué et respecté par les Etats membres et doit être amélioré. La CGT revendique pour les Comités d'Entreprise Européens un droit à l'expertise économique, un droit de veto sur les licenciements, une meilleure protection du droit à l'information et à la consultation des CEE, la mise en place d'un régime de sanction à l'encontre des entreprises qui contournent ou violent cette obligation de consultation et d'information du CEE en cas de restructuration, une protection accrue pour ceux qui exercent ce droit, c'est à dire les représentants du personnel en Europe.

Lancée en grande pompe par le président de la République le 9 mai à Strasbourg, la conférence pour l'avenir de l'Europe ne doit pas laisser de côté les questions sociales. Cette conférence doit être l'occasion d'apporter des changements profonds à l'actuel logiciel de l'Union européenne, marqué par la prépondérance de la concurrence sur les dimensions économiques, écologiques et sociales, ce qui suppose de réviser les traités européens.